



PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, Directrice générale et Greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 14 avril 2025 à 19h30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 158, 10<sup>e</sup> Rue (lot : 5 091 278)**

Demande de dérogation mineure (2025-0036) au 158, 10<sup>e</sup> Rue, lot 5 091 278, qui a pour objet de régulariser en zone COM-02:

- L'emplacement du garage attenant qui se situe à 0.83 mètre de la ligne arrière au lieu de 1 mètre.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.260 article 4.5.7 datant de 1989 (règlement en vigueur lors de la construction du garage).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 14 avril 2025.

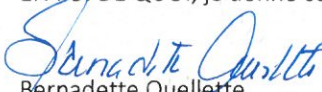
Donné à Ferme-Neuve, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille vingt-cinq.

  
Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, Directrice générale et Greffière-trésorière demeurant au Lac-Saguay, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 26 mars 2025.  
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 26 mars 2025.

  
Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---